

CHAPITRE II - REGLEMENT APPLICABLE A LA ZONE IINA

Section I - Nature de l'occupation et de l'utilisation du sol

ARTICLE 1 IINA - Occupation et utilisation du sol admises

Néant.

ARTICLE 2 IINA - Occupation et utilisation du sol interdites

Toute construction ou installation ainsi que tout affouillement ou exhaussement du sol, ceci dans toute la zone IINA.

Cette zone destinée ultérieurement à des constructions à usage d'habitation ne pourra être urbanisée que dans le cadre d'une modification ou d'une révision du P.O.S.

Les règles applicables à cette zone seront définies dans le cadre d'une telle procédure.

Section II - Conditions d'occupation du sol

ARTICLES 3 IINA à 13 IINA

Néant.

Section III - Possibilité maximum d'occupation du sol

ARTICLES 14 IINA et 15 IINA

Néant.